

Mise en œuvre de l'aménagement de la forêt domaniale (FD) LARFEUIL et tableau de bord des indicateurs de suivi

Présentation de l'aménagement

- Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2023-2037
- Surface : 828,6346 hectares
- Traitement en futaie régulière sur 636,13 ha
- 192,50 ha sont des milieux classés hors sylviculture (dont une part majoritaire de zones humides)
- Principales essences : Douglas (24%) et Epicéa Commun (31%)
- Un groupe d'intérêt écologique de 152,55 ha est composé d'un ensemble de zones humides ouvertes ou boisées.

Tableau de bord des indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre d'arbres bio identifiés : Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage ; 47 arbres bio identifiés en 2023.
- 3 sites Natura 2000 (97,28 ha) : ZPS Plateau de Millevaches (21,92ha), ZSC « Lande et zones humides de la Haute Vézère » (7,56 ha) et ZSC « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air » (67,8 ha).
- Surface en HSN-LE : 152,55 ha
- Surface en ILS : 37,49 ha
- Surface en ILV : 0 ha

Dialogue forêt-société et accueil du public

- Accueil du public : Fréquentation rurale et touristique autour du village de Clédat et sur les chemins de randonnées (ski de fond, PDIPR, circuit de randonnée "retrouvance").
- Concertation avec les parties prenantes :
 - Sollicitation des restaurateurs dans cadre des circuits de randonnée « Retrouvance ».
 - Contacts avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour la gestion et le suivi des zones humides.
 - Consultation des communautés et parties prenantes dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier (consultation élargie des acteurs du territoire en 2022).
 - Consultation et tournées de terrain avec les gestionnaires des sites Natura 2000 (CEN et PNR). Une analyse des HVC systématiques a été faite en 2021 dans le cadre de la certification FSC.

Renouvellement des forêts / Gestion durable

- Le groupe de régénération est de 204,64 ha.
- La surface à reconstituer (plantations) est de 14,99 ha.
- Diversification des modes de renouvellement des épicéas, notamment par des expérimentations de régénération naturelle assistée et de plantations sous couvert.
- L'essence objectif principale sera toujours en mélange avec une ou deux autres essences.

Production

- Volume de bois mis à disposition du public pour tous usages : La prévision de récolte est fixée à **6 167 m³/an** en moyenne (nouvel aménagement forestier 2023).

Etat d'assiette 2023 : programme en cours (sept. 2022 – août 2023)

- Volume de bois désigné de 13 853 m³ (sur pied)
- Année de transition d'aménagement avec rattrapages sylvicoles et sanitaires qui expliquent cet important volume
- Produits bois résineux (bois d'industrie et bois d'œuvre)

Etat d'assiette 2024 : programme à venir (sept. 2023 – août 2024)

- Volume à désigner de 5 763 m³ (sur pied)
- Produits bois résineux (bois d'industrie et bois d'œuvre)
- Volumes accidentels et sanitaires : pas de dégâts identifiés depuis la mise en œuvre du nouvel aménagement. Les coupes sanitaires sont encore régulières sur les peuplements d'épicéa. Elles ont représenté 22 % de l'état d'assiette 2023.
- Destination des bois : les grandes orientations commerciales imposent à minima 90% en bois façonnés et le reste, 10%, en autres modes (gré à gré et ventes publiques).

Risques

- Protection contre les incendies de forêts : un risque incendie va s'accroître avec le changement climatique.
- Dépérissement des peuplements : Dépérissement des épicéas et des grandsis.

Equilibre forêt gibier

- La forêt domaniale de Larfeuil a été divisée en 3 lots de chasse mis en location. Le lot 1 de Clédat (570 ha), le lot 2 de la Fontchaunade (65 ha) et le lot 3 de la Naucodie (145 ha). Les plans de chasse seront adaptés pour garantir le renouvellement des peuplements dans de bonnes conditions (stabilisation du chevreuil, augmentation des prélèvements pour le cerf).
- Les régénérations naturelles sont peu impactées par le gibier. Par prévention, les plantations sont systématiquement protégées (répulsif).
- L'augmentation sensible des régénérations artificielles pendant cette période d'aménagement va nécessiter une vigilance particulière.

Eau

- Prise en compte des enjeux eau : intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux de prescriptions en matière de protection de milieux et espèces protégées (Eau et Biodiversité...)
- Pas de captage d'eau sur la forêt
- Groupe d'intérêt écologique de 152,55 ha composé d'un ensemble de zones humides ouvertes ou boisées. Un inventaire a été réalisé par le réseau national ONF habitat-flore en 2020 sur ces milieux.
- Projets de restauration phares avec les acteurs du territoire : restauration de la tourbière de la Naucodie, des Sources de la Corrèze et de la zone humide de Clédat.